



Communiqué

Un collectif de sept associations s'est formé pour attaquer la décision prise le 18 avril 2019 par madame la Préfète de la Nièvre d'autoriser sur la commune de Livry l'EARL de Mauboux à retourner pour leur mise en culture, donc à détruire, 55 ha de prairies permanentes classées sensibles au titre de la PAC et situées dans trois zones Natura 2000 en lien avec la rivière Allier :

- Allier Sauvage
- Les Amis du Val d'Allier
- Association pour la Protection du Confluent de la Loire et de l'Allier et de ses Environs (APACLAE)
- Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable (CNAD)
- European Rivers Network S.O.S. Loire Vivante
- Groupement des AgroBiologistes de la Nièvre (GABNI)
- Loire Vivante Nièvre Allier Cher

Ces prairies permanentes représentent en effet, avec la rivière elle-même et les forêts de ses rives, le socle d'une biodiversité particulièrement riche, qui caractérise l'axe Allier et en fait un corridor écologique exceptionnel, en même temps qu'un axe migratoire majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux à l'échelle européenne.

En plus et d'une façon plus générale, les prairies permanentes sont particulièrement précieuses, tout comme les forêts, pour stocker le carbone et contribuer ainsi à la limitation de l'effet de serre à l'origine du dérèglement climatique. Leur préservation apparaît donc plus que jamais nécessaire aujourd'hui.

A ce double titre, la partie nord du val d'Allier mérite une attention particulière, car son intégrité a été jusqu'alors assez préservée par le maintien d'une activité agricole traditionnelle basée sur l'élevage extensif et la polyculture non irriguée, et il est donc indispensable d'y favoriser un modèle de développement agricole respectueux de sa richesse biologique,

C'est pourquoi, avec l'aide du cabinet d'avocats Huglo-Lepage (Corinne Lepage, ex-ministre de l'Environnement), le collectif conduit par Allier Sauvage a déposé le 29 juillet auprès du Tribunal Administratif de Dijon une requête en annulation sur le fond de la décision préfectorale, ainsi qu'une requête en référé-suspension dans le but d'éviter la destruction irréversible de ces prairies protégées de Mauboux, autorisée à partir du 1er septembre.

A l'issue de l'audience qui s'est tenue le 13 août au Tribunal administratif de Dijon, madame la Juge des référés a prononcé le 20 août une ordonnance de suspension de l'autorisation préfectorale. Cette décision très attendue ne préjuge pas toutefois de la décision finale du tribunal quant à la requête en annulation sur le fond.

Mais sans attendre l'issue de cette action en justice, le collectif entend se rapprocher de l'Etat pour que soit engagée une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, associations et organismes agricoles), afin de rechercher ensemble les voies et moyens permettant de préserver durablement le val d'Allier Nord en y développant une agriculture pérenne, compatible avec ses richesses environnementales et la qualité de vie de ses habitants.

Les associations du collectif sont convaincues qu'il y a d'autres solutions plus adaptées pour maintenir une agriculture vivante dans le val d'Allier, exploitant de façon raisonnée ses eaux souterraines et préservant sa biodiversité. C'est ce que font déjà les agriculteurs des associations qui le composent, en s'attachant à pratiquer des modes d'exploitation durables dont ils ont démontré la viabilité, que ce soient les agriculteurs biologiques de la Nièvre ou ceux réunis par les Amis du Val d'Allier dans le Cher.

C'est donc aussi plus globalement pour mettre fin au processus de dégradation progressive du val d'Allier que le collectif associatif est décidé à se mobiliser pour le Val d'Allier Nord, estimant qu'il serait fort dommage que le modèle dominant, basé sur la culture intensive du maïs irrigué sur de grandes surfaces, vienne progressivement remplacer l'élevage extensif et la polyculture du bocage, comme cela a malheureusement été le cas en amont, alors même que ses effets catastrophiques sur l'environnement, la nappe alluviale et la vie locale ne sont plus à démontrer.

Contact du Collectif : Joël Herbach, président d'Allier Sauvage, tél. 06 08 17 23 58,
alliersauvage@yahoo.fr